

2009-2010



DES ÉCO-ÉTABLISSEMENTS EN CLERMONTAIS

Projet d'accompagnement des établissements éducatifs
en démarche de développement durable



En route pour l'Agenda 21



Un projet de la Communauté de Communes du Clermontais

Contexte :

Depuis 2003, la Communauté de Communes du Clermontais développe des **actions de sensibilisation aux problèmes environnementaux** auprès de la population et des jeunes : "Y'a de la Récup dans l'Art", "les éco-écoles du Clermontais".

Dans le cadre de son **Agenda 21 initié en septembre 2008** et afin de poursuivre son action d'éducation au développement durable, la Communauté de Communes du Clermontais souhaite **élargir son programme pédagogique** en faveur du développement durable :

- d'une part en s'adressant toujours aux **scolaires** mais également aux **centres de loisirs** du territoire, dans la mesure où la Communauté de Communes est compétente dans ce domaine ;
- d'autre part, en proposant d'accompagner les établissements volontaires dans la mise en œuvre de **plusieurs types de démarches** de développement durable (Eco-Ecole, Agenda 21, Lycée 21...), qui peuvent être labellisées ou non.

Pour 2009-2012, la Communauté de Communes du Clermontais portera et financera un nouveau projet d'accompagnement des établissements éducatifs en démarche de développement durable.

L'association "Demain la Terre !", qui accompagnait déjà les Eco-Ecoles du Clermontais depuis 2005, coordonnera le projet et l'animera avec d'autres structures.

Objectifs :

- > **Accompagner** les établissements éducatifs volontaires dans leurs démarches d'éducation au développement durable
- > **Inciter** les enfants et les autres acteurs des établissements (élus, techniciens municipaux, professeurs, animateurs, parents, associations locales...) à participer et agir pour une gestion durable des établissements
- > **Faciliter** la démarche pour que les établissements deviennent autonomes par la suite

Descriptif :

- Les conditions :

Ce projet est financé pour **dix établissements éducatifs** du territoire souhaitant intégrer une démarche de développement durable. Ils devront formaliser leur volonté par une inscription auprès de la Communauté de Communes du Clermontais et par une charte d'engagement signée entre le responsable de l'établissement et le Président de la Communauté de Communes du Clermontais. Les six pôles d'accueil de loisirs intercommunaux de niveau primaire sont concernés.

- Le contenu pour chaque année :

- > Une journée de lancement et une journée de clôture réunissant les établissements du territoire et la Communauté de Communes du Clermontais
- > **7 demi-journées d'accompagnement** par "Demain la Terre !", pour chacun des établissements, permettant un suivi tout au long de l'année ;
- > **3 demi-journées d'animation**, sortie comprise, pour chacun des établissements, sur des étapes méthodologiques ou des thématiques précises, animées par les acteurs du territoire les plus compétents sur le sujet.

- Les démarches possibles :

La mise en place de démarches d'éducation au développement durable au sein d'accueil de loisirs sans hébergement est plus novatrice qu'avec les scolaires.

Pour les pôles de loisirs, la démarche s'inspirera d'**Eco-Ecole** ou de l'**Agenda 21** et sera à définir au sein de chaque équipe pédagogique.

Le développement durable

Définition :

Le développement durable est officiellement défini en 1987, comme « un développement qui répond aux besoins du **présent sans compromettre la capacité des générations futures** à répondre aux leurs ». (*Rapport Brundtland : Notre Avenir à Tous, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.*)

Il repose sur **trois piliers** :

- la protection de l'**environnement** ;
- le progrès **social** et l'équité sociale ;
- l'efficacité **économique**.

Ces trois piliers sont à agencer de façon à obtenir un développement **vivable, équitable et viable**.

Pour le mettre en place, des principes sont préconisés tels que : **responsabilité, participation et solidarité**.

Eco-établissement :

Mettre en place ce nouveau mode de développement demande une contribution à **différentes échelles** : mondiale, nationale, régionale, locale, et au sein même d'entreprises, d'établissements éducatifs et chez les particuliers.

Ceux qui font preuve de cette volonté s'engagent alors dans une "**démarche** de développement durable". Des **méthodologies et labels** ont vu le jour pour aider les collectivités et structures à atteindre cet objectif : Eco-Ecole (scolaire), Agenda 21 (collectivités et scolaire), stratégie RSE (entreprise), label CED (centres d'accueil de classes découvertes).

Dans le cas d'établissements accueillant des enfants, elles intègrent **l'éducation** au développement durable. "Eco-établissement" est un terme utilisé pour désigner de telles structures.

Des démarches de développement durable en milieu éducatif

But : contribuer au développement durable au niveau local et planétaire en instaurant des **actions concrètes** dans l'enceinte scolaire ou éducative et en **associant** tous ceux qui sont impliqués dans ce lieu de vie.

Objectifs :

- > **Sensibiliser** et engager les jeunes dans une démarche de progrès environnemental
- > Permettre aux éducateurs d'**intégrer l'éducation au développement durable dans leurs projets** pédagogiques
- > **Mobiliser** tous les acteurs et les partenaires de l'établissement (enfants, professeurs, animateurs, personnels techniques, de cuisine, administratifs, élus, agents techniques des collectivités, associations...) pour construire un projet environnemental concret pour ce lieu de vie.

Principes :

- > Participation des enfants aux différentes étapes selon une **pédagogie de projet**. Les enfants sont acteurs de leur apprentissage et sont partie prenante dans la réalisation d'actions concrètes.
- > **Concertation** avec toute la communauté éducative et les partenaires extérieurs (élus, techniciens municipaux, professeurs, animateurs, parents, associations locales...) réunis au sein d'un "comité de pilotage"
- > Rôle des **comités de pilotage** : ils valident les objectifs à atteindre, les actions à engager, les moyens à mobiliser, le calendrier pour la mise en œuvre du projet et évaluent les actions
- > **Projet échelonné dans le temps**
- > Importance de la **communication** tout au long de l'année pour valoriser et dynamiser le projet, mobiliser les personnes

Exemple de l'Agenda 21

Présentation :

> Déclinaison locale depuis 2004 du " Plan d'action pour le 21ème siècle ", ratifié au **Sommet de la Terre de Rio** en 1992 par plus de 170 chefs d'Etat et de gouvernement. Il prend en compte les trois piliers du développement durable

> **Ni une norme, ni un label**, ni une méthode prête à appliquer mais une démarche volontaire et libre, un cadre dans lequel chaque établissement évolue librement selon ses possibilités

> Projet à **long terme** (5 ans, 10 ans, 15 ans...) qui repose sur la mise en place de plans d'action successifs qui répondent à des **problématiques sociales, environnementales et économiques** identifiées à l'échelle de l'établissement : le transport et l'accès à l'établissement, la biodiversité, les consommations d'énergie et d'eau, la solidarité avec les familles, les droits des enfants, la lutte contre les inégalités et contre la discrimination etc.

Mise en place :

> Une méthodologie est toutefois proposée dans un processus permanent de **concertation et d'évaluation** :

Première phase : **identifier** les enjeux de développement durable de l'établissement

1. Impulser la démarche
2. Organiser le comité de pilotage
3. Réaliser le diagnostic partagé sur plusieurs thématiques
4. Définir les axes de progrès et rédiger l'agenda 21

Deuxième phase : **établir des plans d'actions successifs**

5. Elaborer et mettre en œuvre le premier plan d'actions
6. Evaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'action

> Les **enfants prennent part** aux différentes étapes :

- présentation du projet ;
- recueil de représentations ;
- diagnostic de l'établissement ;
- propositions d'actions soumises au comité ;
- mise en place d'actions par les enfants pour réduire leur impact sur l'environnement et d'actions de sensibilisation envers l'établissement et la population locale.
- réalisation d'une affiche, d'une chanson, d'un spectacle... mettant en forme les nouveaux comportements à adopter

> Peut démarrer avec **une seule** entrée thématique envisagée avec un groupe d'âge, ou au contraire impliquer plusieurs groupes qui s'engagent dans **plusieurs entrées thématiques**.

Exemple d'Eco-Ecole

> **Programme international ECO-ECOLE** créé en 1994, coordonné par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (FEEE), pour écoles, collèges, lycées

> **Chaque année**, les établissements choisissent d'aborder **une thématique** (eau, énergie, déchets, alimentation, biodiversité...), afin d'arriver à une gestion environnementale des établissements au fil des ans

> Une **méthodologie en sept points** est proposée :

1. Former un comité de suivi
2. Le diagnostic de l'établissement sur la thématique environnementale choisie
3. Le plan d'action
4. Le contrôle et l'évaluation
5. Etablir des liens avec le programme scolaire
6. Impliquer l'école et la communauté
7. L'éco-code

> Le **comité de suivi** se réunit environ 3 fois par an pour finaliser le diagnostic, décider les actions à réaliser et évaluer le projet

Le projet pédagogique

En 2009-2010, une seule et même entrée thématique est proposée pour les six pôles d'accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Clermontais afin de faciliter la mise en place de la démarche et favoriser les échanges entre équipes.

Thématique 2009-2010 : la biodiversité

C'est un concept qui désigne la diversité des organismes vivants (au niveau des gènes, des espèces et des milieux) et la variété de leurs relations (prédation, coopération, compétition...).

Tranche d'âge : les grands

Objectifs pédagogiques :

- Les objectifs généraux :

- > Se rendre compte de l'impact de son comportement sur l'environnement
- > Comprendre et s'appropriier une problématique environnementale
- > S'impliquer en tant que citoyen dans une démarche de développement durable
- > Mener un travail d'équipe

- Les objectifs intermédiaires :

> Acquisition de comportements "savoir-être" :

- adopter un comportement respectueux de l'environnement pour devenir un éco citoyen (réfléchir à cette notion et se l'approprier) ;
- adopter un comportement respectueux de l'autre ;
- penser collectif : agir individuellement ou collectivement dans le but de servir la communauté.

> Acquisition de démarches ou méthodes de travail "savoir-faire" :

- comprendre et transmettre un message écrit ou oral : éco-code, diagnostic environnemental ;
- apprendre à travailler en équipe ;
- réaliser des travaux manuels ou autres en suivant des instructions ;
- imaginer et créer des supports de communication : objets artistiques, vidéo, affiches ;
- recueillir des informations, se documenter ;
- préparer et rédiger des questions pour une rencontre avec une personne ressource.

> Acquisition de connaissances "savoirs" :

- découvrir la vie de certains animaux ou plantes, la notion d'écosystème
- acquérir des connaissances sur une problématique précise environnementale
- comprendre le rôle, les enjeux, les difficultés d'une thématique mais aussi les solutions;
- découvrir différents modes de communication (ex. : exposition, vidéo, maquette...).

Mise en oeuvre sur l'année :

> **Décembre** : une réunion de lancement avec l'ensemble des pôles de la Communauté de Communes du Clermontais

> **Décembre - juin** : accompagnement de l'équipe pédagogique par "Demain la Terre !" et animations sur le thème auprès des enfants par les animateurs du pôle. L'association "Demain la Terre !" ou une autre structure liée au thème interviendra pour 3 demi-journées d'animation par pôle (dont une sortie)

> **Mai - juin** : une journée de restitution avec exposition des travaux et échanges entre établissements

Descriptif de l'accompagnement

- Accompagnement de l'équipe pédagogique (équivalent 7 demi-journées) :

"Demain la Terre !" est là pour vous apporter un appui méthodologique et technique sur la démarche choisie tout au long du projet.

> Appui méthodologique afin d'aider à :

- l'appropriation de la démarche, la compréhension de la notion de développement durable ;
- l'organisation et à la préparation de réunions, de points d'information pour les parents

> Appui technique afin d'aider à :

- la mise en place d'actions de sensibilisation pour les jeunes ;
- la réalisation d'actions concrètes ;
- la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation dans l'établissement et à l'extérieur (notamment dans le cadre de manifestations nationales, ex : Semaine du développement durable).

> Apport de ressources concernant la démarche de développement durable et/ou la thématique : aide à la recherche de structures ressources ou documentations et outils pédagogiques notamment pour faciliter le travail mené par l'animateur entre les séances.

> Co-préparation des animations au sein de l'établissement :

- aide à l'identification des besoins en terme d'interventions extérieures : animation sur des thématiques précises (eau, déchets, énergie, alimentation, biodiversité ...) avec apport de connaissances ou sur des étapes méthodologiques importantes (diagnostic, création d'un comité de suivi, plan d'actions...) ;
- mise en lien avec les acteurs, intervenants, animateurs du territoire qui sont les plus compétents pour répondre à ces besoins ;
- aide à l'organisation de sorties et visites de sites.

- Animations (3 demi-journées) :

Les interventions seront animées par des structures compétentes sur le sujet demandé mais seront coordonnées par "Demain la Terre !". Une de ces demi-journées pourra consister en une sortie dont les frais de transport seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Les interventions peuvent se réaliser à **différentes phases du projet** en fonction de vos besoins. Les séances seront **construites avec l'équipe pédagogique** afin d'être adaptées aux **attentes et besoins des enfants**, aux objectifs du projet. Différentes approches pédagogiques seront proposées : scientifiques, didactiques, sensorielles, ludiques.

Elles pourront concerner :

- > l'explication, la réflexion ou l'aide à la réalisation d'une étape de la **méthodologie** ;
- > l'apport de contenu sur une **thématique** ;
- > la réalisation d'**actions concrètes**
- > la découverte de **sites** : milieu naturel, jardin...

Contacts



Lysiane ESTRADA
Communauté de Communes du Clermontais
Porteur et financeur du projet
20 Avenue Raymond Lacombe
34 800 CLERMONT L'HERAULT
Tél : 04 67 88 95 50 Fax : 04 67 88 95 57
E-mail : l.estrada.ccclermontais@orange.fr



Laurence PREUD'HOMME
Association "Demain la Terre !"
Coordonateur et animateur du projet
1 rue Eglise des Cordeliers
34150 GIGNAC
Tél : 09 75 26 94 20 Fax : 04 67 57 25 44
E-mail : animation@demainlaterre.fr
www.demainlaterre.fr